

Demande d'aménagement d'épreuves du concours professionnel pour le recrutement de magistrats du second grade et du premier grade de la hiérarchie judiciaire pour les candidats en situation de handicap

*La demande doit être formulée au plus tard le **24 octobre 2025***

NOM :	Prénom :	Né(e) le :
Adresse :		
Tél portable :	Mail :	
Centre d'épreuves de :		

Je suis reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) (RQTH) : Oui ☐ Non ☐
 J'ai déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves d'examen ou concours ? Oui ☐ Non ☐
 Pour l'examen ou concours : Session :

Je demande à bénéficier d'un aménagement des épreuves du concours, conformément aux dispositions de l'article 34-1 du décret 72-355 relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et j'autorise l'Ecole nationale de la magistrature à traiter des données de santé me concernant afin de me permettre de bénéficier de cet aménagement.

Je présente **au médecin agréé par l'administration** les documents médicaux récents nécessaires, dont un certificat médical détaillé établi par mon médecin traitant pour la connaissance de mon **état actuel de santé** et les éventuelles décisions d'aménagements accordées pour des examens ou concours.

	Aménagements demandés (à renseigner par le candidat)	Avis du médecin agréé par l'administration <u>chaque rubrique doit être complétée</u>
A – Organisation du temps Temps majoré (dans la limite du tiers temps) - Pour les épreuves écrites ☐ - Pour la préparation écrite des épreuves orales ☐ Autre (à préciser) : ☐		Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐
B – Accès aux locaux et installation matérielle Accessibilité des locaux (Personne à mobilité réduite - PMR) ☐ Autre (à préciser) : ☐		Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐

Cachet et signature du médecin agréé (page 1)

Il est rappelé que les candidats en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un aménagement des épreuves devront en faire la demande au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui en assurera la transmission au président du jury.

*La demande et le certificat médical délivré **par un médecin agréé par l'administration** devront être postés par pli recommandé, à destination de l'Ecole nationale de la magistrature, 10 rue des Frères Bonie, 33080 Bordeaux cedex, **au plus tard le 24 octobre 2025**, le cachet de la poste faisant foi ou déposés, contre récépissé, à l'Ecole nationale de la magistrature, à l'adresse ci-dessus, au plus tard à cette même date.*

*Cette transmission pourra également être effectuée par mail à l'adresse concours.enm@justice.fr **

*** L'inscription au concours doit cependant être réalisée dans les délais fixés par l'arrêté d'ouverture de la session.**

Si le candidat renonce à présenter les épreuves du concours, il est invité à en informer le service des recrutements de l'ENM (concours.enm@justice.fr)